

Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région  
Mesure d'appui aux meilleures pratiques CUMA-CUMO

RENSEIGNEMENTS SUR LE DEMANDEUR			
<b>Renseignements sur l'entreprise, le regroupement ou l'organisme</b>			
Nom		Numéro d'identification ministériel (NIM)	
Adresse			
Ville		Province	Code postal
Nom et adresse complète du président du conseil d'administration (s'il y a lieu)			
RENSEIGNEMENTS SUR LE REPRÉSENTANT			
Appellation M <sup>me</sup> <input type="checkbox"/> M. <input type="checkbox"/>		Prénom	Nom
Fonction Propriétaire <input type="checkbox"/> Administrateur <input type="checkbox"/> Mandataire <input type="checkbox"/>			
Téléphone au domicile		Téléphone cellulaire	Télécopieur
Courriel			Date de naissance
ADMISSIBILITÉ AU TAUX D'AIDE À LA RELÈVE À 70 %			
Nom de la relève		Prénom de la relève	Formation académique
% de parts détenues dans l'entreprise : %		Année(s) d'expérience en agriculture année(s)	

MEILLEURES PRATIQUES	COÛTS ESTIMÉS DU PROJET (\$)	TAUX D'AIDE (%)	AIDE FINANCIÈRE ESTIMÉE (\$)
Adhésion à une CUMA		50	
Adhésion à une CUMO		50	
Adhésion à une CUMA – Relève agricole		70	
Adhésion à une CUMO – Relève agricole		70	

COMMENTAIRES

## RECOMMANDATIONS

\_\_\_\_\_  
Signature du répondant du MAPAQ

\_\_\_\_\_  
Date

## DÉCLARATION ET ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Les renseignements personnels et confidentiels que vous fournissez au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et les renseignements que celui-ci consignera à votre dossier sont protégés et ne peuvent être communiqués qu'en conformité à la Loi sur l'accès aux documents dans les organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A 2.1). Seuls le personnel du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPAQ) et les organismes dûment autorisés y auront accès, selon les dispositions prévues à la Loi. Les renseignements demandés serviront à l'administration de votre dossier ainsi qu'à la saine gestion et à la reddition de comptes du programme. Ils ont ainsi un caractère obligatoire et le refus de les fournir pourrait entraîner l'irrecevabilité de votre demande. Vous pouvez consulter les renseignements personnels vous concernant, en obtenir une copie ou les faire corriger, selon les dispositions prévues à la Loi.

- Je reconnais avoir pris connaissance du Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région, notamment la section relative à la mesure d'appui aux meilleures pratiques CUMA-CUMO, mesure 4078 ainsi que les sections suivantes : « Conditions générales » et « Responsabilité du demandeur ». J'accepte de me soumettre à chacune des clauses, conditions et obligations qui y sont décrites.
- Je certifie que les renseignements inscrits dans le formulaire et dans tous les documents fournis au Ministre sont vrais, complets et exacts.
- Je certifie que le Projet que je présente est conforme aux diverses réglementations en vigueur.
- Je comprends que la présente demande ne garantit pas l'obtention d'une aide financière pour la réalisation de mon Projet et que cette aide est conditionnelle à l'acceptation du Projet par le Ministre, sous réserve des disponibilités budgétaires.
- Je consens à ce que les renseignements demandés et recueillis dans le contexte de la présente demande d'aide financière soient vérifiés, utilisés, regroupés ou divulgués à des fins d'analyse ou de gestion et au regard du programme, dans la mesure où la confidentialité des renseignements personnels est protégée conformément aux lois en vigueur.
- J'atteste que le montant de chaque facture qui sera soumise à l'égard de cette demande d'aide financière correspondra à la somme réellement déboursée et engagée pour la réalisation du Projet.
- Je m'engage à déclarer par écrit au Ministre toute aide financière gouvernementale ou municipale reçue en relation avec les activités financées dans le contexte du présent programme.
- Je m'engage à ce que les factures soumises dans le contexte de la présente demande d'aide financière ne soient pas réclamées au regard d'aucun autre programme d'aide financière gouvernemental.
- Je m'engage à conserver l'ensemble des documents liés aux activités et aux coûts du projet pendant une période de six ans après l'achèvement de celui-ci. Ces dossiers doivent être mis à la disposition des représentants du MAPAQ aux fins de vérification.
- Je certifie ne pas faire l'objet d'une poursuite judiciaire en vertu des lois et des règlements sous la responsabilité du Ministre et ne pas être inscrit au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA).
- Je certifie que je suis mandaté pour signer cette demande d'aide financière et que je peux en faire la preuve sur demande.

## SIGNATURE DU DEMANDEUR

Prénom et nom en lettres moulées

Signature

Date

## ANNEXE

### Dates à retenir

Détails	Échéancier
Les dépenses admissibles acceptées sont celles qui sont effectuées à partir du :	1 <sup>er</sup> avril 2020
La date limite pour transmettre les pièces justificatives au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation est le :	1 <sup>er</sup> février 2021

### 1. AIDE FINANCIÈRE

- 1.1. L'aide financière couvre jusqu'à 50 ou 70 % du total des dépenses admissibles.
- 1.2. L'aide financière maximale accordée pour cette activité admissible est de 2 000 \$.

### 2. MODALITÉS DE VERSEMENT

- 2.1. Le versement de l'aide financière sera effectué à la réception des pièces justificatives suivantes :
  - Une copie du ou des contrats d'engagement signés avec la CUMA ou la CUMO;  
Et
  - Une copie de la ou des factures acquittées.

### 3. ACTIVITÉS ET DÉPENSES ADMISSIBLES

- 3.1. Les activités admissibles sont les suivantes :
  - adhésion à une coopérative d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO) ou à une coopérative de travail œuvrant dans le domaine agricole;
  - adhésion à une coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) ou à de nouvelles branches d'activité d'une ou de plusieurs CUMA;
    - la CUMA doit être légalement constituée, et la nouvelle branche d'activité doit être composée d'au moins trois entreprises agricoles;
  - autres meilleures pratiques jugées prioritaires et permettant d'atteindre l'objectif.
- 3.2. L'aide financière s'applique :
  - sur la partie des quotes-parts (20 %) des droits d'utilisation d'une CUMA;
  - sur les frais d'utilisation\* de la main-d'œuvre d'une CUMO ou d'une coopérative de travail œuvrant dans le domaine agricole.

\* *Frais d'utilisation : cotisation annuelle et frais d'administration de la coopérative (temps rémunéré pour le service de facturation, de paie, de recrutement et de gestion des employés).*

### 4. ACTIVITÉS ET DÉPENSES NON ADMISSIBLES

- 4.1. Les frais de service d'une CUMO ou d'une CUMA (exemple : le salaire et les charges sociales de l'employé) ne sont pas admissibles.

## 5. LIVRABLES ET PIÈCES JUSTIFICATIVES

- 5.1. Les dépenses engagées à partir du 1<sup>er</sup> avril 2020 seront recevables si elles sont directement liées au Projet accepté et si elles sont jugées admissibles.
- 5.2. Toute dépense inscrite en contribution en argent ou réclamée en aide financière au Programme devra être justifiée par une facture. Les factures doivent être numérotées, datées et inclure le nom du fournisseur, le détail de l'achat (quantité, produit, prix unitaire) et le prix total.
- 5.3. Les pièces justificatives doivent être établies au nom du Bénéficiaire et être à la satisfaction du Ministre.
- 5.4. La taxe sur les produits et services (TPS) et la taxe de vente du Québec (TVQ) ne sont pas prises en considération dans l'aide financière octroyée.
- 5.5. Les livrables et pièces justificatives indiqués à la section « MODALITÉS DE VERSEMENT » devront être expédiés au MAPAQ selon l'un des modes d'acheminement prévu à la section « RETOUR DES DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS ».

## 6. CONDITIONS GÉNÉRALES

- 6.1. Le Bénéficiaire s'engage à obtenir l'approbation écrite du représentant du Ministre avant d'apporter tout changement à son Projet.
- 6.2. Le Bénéficiaire reconnaît avoir pris connaissance des conditions du programme et accepte chacune des clauses et obligations qui y sont mentionnées.
- 6.3. Le non-respect de ces dernières peut entraîner le non-versement de l'aide financière du Ministre.
- 6.4. Le Bénéficiaire doit obtenir l'accord du Ministre au moins 15 jours ouvrables avant la tenue de tout événement public ou la diffusion d'un communiqué de presse lié au Projet.

## 7. RETOUR DES DOCUMENTS ET COMMUNICATIONS

- 7.1. Veuillez transmettre le formulaire ainsi que les conditions et modalités de versement de l'aide financière au bureau du MAPAQ de votre région dont les coordonnées sont disponibles sur la page Internet du MAPAQ : <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Regions/Pages/Carte.aspx>

Le mode de transmission électronique des documents est encouragé.

Pour plus de renseignements, veuillez composer les numéros ci-dessous :  
Téléphone : 418-380-2100; sans frais 1 888 222-MAPA (6272)

### Pour le Bénéficiaire

---

Prénom nom, titre  
Représentant(e) dûment autorisé(e), tel qu'il (elle)  
le déclare

---

Date